

Election des 3 délégués et des 3 suppléants devant participer à l'élection de trois conseillers de la République.

M. le Président a donné lecture :

1^o des articles de la loi de 23.9.1948 et du 24.9.1948 relatifs à l'élection des Conseillers de la République

2^o du décret de convocation des Conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants pour l'élection des Conseillers de la République qui doit avoir lieu le 8 juin 1958

Election des délégués

1^{er} tour de scrutin

Le Président a ensuite invité à procéder sans débats au scrutin secret et à la majorité absolue à l'élection des 3 délégués.

Résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	8
A déduire bulletins blancs ou nuls	:	0
Reste pour les suffrages exprimés	:	8
Majorité absolue	:	5

Ont obtenu.

M. <u>Eincl</u>	5 voix	élu	et déclare accepter le mandat
M. <u>Diéhonnet</u>	6 voix	élu	et déclare accepter le mandat
M. <u>Charles</u>	4 voix		
M. <u>Choni</u>	6 voix	élu	et déclare accepter le mandat.
M. <u>Detrouy</u>	2 voix		
M. <u>Ribaut</u>	1 voix		

Election des suppléants.

Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection des suppléants

1^{er} tour de scrutin

Résultats

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	8
A déduire bulletins blancs ou nuls	:	0
Reste pour les suffrages exprimés	:	8
Majorité absolue	:	5

Ont obtenu

M. <u>Detrouy René</u>	7 voix	élu	et déclare accepter le mandat
M. <u>Ribaut Charles</u>	6 voix	élu	et déclare accepter le mandat
M. <u>Charles Paul</u>	5 voix	élu	et déclare accepter le mandat
M. <u>Vezillon Louis</u>	4 voix		
M. <u>Gaugelin Auguste</u>	1 voix		
M. <u>Lemoiné Henri</u>	1 voix		